

Fiche d'information

Livret +

Ce document d'information non contractuel n'a pas vocation à être exhaustif

Mise à jour en juin 2017

Le Livret + est un livret bancaire proposé par Fortuneo, **soumis à la fiscalité et aux prélèvements sociaux.**

BÉNÉFICIAIRES

Toute personne physique, majeure, peut ouvrir un Livret+. Le Livret+ peut être ouvert de façon nominative ou sous la forme d'un compte sur livret joint par plusieurs co-titulaires. Il peut également être souscrit par une personne morale. Ceci étant, une seule et même personne ne peut être titulaire que d'un seul Livret+.

FONCTIONNEMENT

Le dépôt minimum sur le Livret+ est de 10 €, et le montant minimum sur lequel doit porter une opération est également fixé à 10 €. Le plafond du Livret+ est fixé à 10 000 000 €. Les fonds placés sont disponibles à tout moment ; le Livret+ est un placement sans engagement de durée.

Les opérations possibles sur le Livret + sont : les versements par chèques ou virements, ponctuels ou périodiques, et les retraits par virement.

RÉMUNÉRATION

Le taux annuel brut de rémunération du Livret+ est fixé par Fortuneo et est susceptible de varier à tout moment. Le taux d'intérêt annuel brut (taux avant application de la fiscalité et des prélèvements sociaux) en vigueur est disponible sur le site de Fortuneo. La rémunération du Livret+ est calculée chaque année, selon la règle des quinzaines (l'intérêt servi court à compter du 1^{er} ou du 16 du mois qui suit le jour d'un versement. Il cesse de courir à la fin de la quinzaine qui précède le jour d'un remboursement). Au 31 décembre de chaque année, les intérêts acquis s'ajoutent au capital et deviennent eux mêmes producteurs d'intérêts.

Les intérêts produits par le Livret + sont soumis au barème progressif de l'Impôt sur le Revenu (IR) et aux prélèvements sociaux.